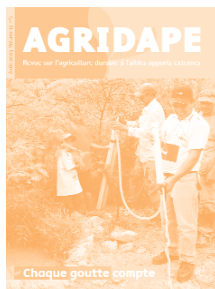
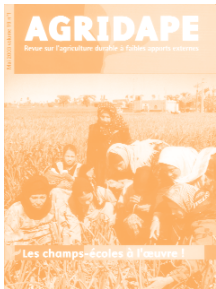


AGRIDAPE



La notion d'agriculture durable à faibles apports externes (AGRIDAPE ou LEISA en anglais) est axée sur l'ensemble des choix technologiques et sociaux à la disposition des producteurs soucieux d'articuler l'amélioration de leur productivité avec la prise en compte des aspects environnementaux. L'AGRIDAPE est donc relative à l'utilisation optimale des ressources locales, des procédés naturelles mais aussi du maniement mesuré et maîtrisé d'intrants en cas de besoin. Il s'agit en fait de développer les capacités des individus et des communautés qui s'efforcent de se

construire un avenir sur la base de leurs propres aptitudes, valeurs, cultures et institutions. Ainsi, l'AGRIDAPE tente de combiner les savoirs local et scientifique et d'influencer les formulations des politiques pour la création d'un cadre favorable à leur développement. AGRIDAPE, c'est aussi un éventail de méthodologies participatives pour une agriculture viable, prenant en compte les besoins différents et parfois divergents des divers acteurs dans un contexte fluctuant.

ILEIA (le centre d'information sur l'agriculture durable à faibles apports externes dans les tropiques) s'investit de puis 20 ans déjà dans la promotion de cette approche avec le magazine LEISA. Aujourd'hui, LEISA se régionalise et c'est ainsi que l'IIED Programme Sahel assure la coordination de l'édition francophone AGRIDAPE. Cette édition francophone à

pour but de partager les expériences innovatrices, mais aussi les technologies appropriées pour une agriculture durable. Il est alimenté par les contributions des producteurs et de leur organisation, des chercheurs et des organismes d'appuis au niveau international. Il comporte également une rubrique bibliographique assez détaillée sur les problématiques abordées par ce magazine trimestriel.

Le premier numéro de ce trimestriel thématique lancé lors du Forum mondial sur la recherche agricole (mai 2003 à Dakar, Sénégal), traite des champs écoles. Le second numéro porte sur la problématique de l'eau.

AGRIDAPE - IIED Sahel
24, sacré cœur III
BP : 5579 Dakar-Fann, Sénégal
Email : agridape@sentoo.sn



NUMEROS À VENIR

Suivi Evaluation Participatif

Le numéro 2 du volume 2004 de Seg Taaba sera consacré à la question de suivi et de l'évaluation des actions de développement. La participation des populations dans le monitoring des actions de développement est considérée comme primordiale pour leur succès. De même, la nécessité pour les institutions d'être plus participatives et inclusives apparaît aujourd'hui comme une conditionnalité pour un développement durable. Dans le contexte de décentralisation, les notions de contrôle citoyen, de suivi évaluation participatif, de responsabilité sociale sont devenues le cheval de bataille des organisations de développement et une gamme d'outils a été développée dans cette perspective. *Juin 2004*

Leadership en développement

Quel leader pour un développement durable ? Cette question revient comme un leitmotiv dans les pays en développement. Elle en suscite d'autres sur la notion même de leadership, sur le rôle des différents acteurs dans la dynamique des pouvoirs, sur la place des groupes vulnérables, sur la formation, etc... La problématique du leadership se pose avec d'autant plus d'acuité dans le cadre des processus de décentralisation et d'intégration régionale. Le numéro 3 du volume 2004 de Seg Taaba, se propose de revisiter ce concept très à la mode et de passer en revue quelques expériences innovatrices en la matière. *Septembre 2004*

Vos contributions sont vivement sollicitées. **Contact : segtaaba@sentoo.sn**
IIED Sahel - 24, sacré cœur III - BP : 5579 Dakar-Fann, Sénégal

Seg Taaba

ISSN : 0851-7940

EST UN BULLETIN TRIMESTRIEL
D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES
SUR LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES
DE GDRN ET DE DÉCENTRALISATION.

Publié par IIED Sahel
dans le cadre du programme Réussir
la Décentralisation.

B.P. 5579 Dakar-Sénégal
Tél : 00 221 867 10 58
E-mail : iiedsen@sentoo.sn

Rédacteur en chef :
Awa Faly BA

Équipe de Rédaction :
Bara Guèye,
Serigne Mansour Tall,
Maimouna Dieng,
Fatou Ndiaye,
Mouhamadou Lamine Seck,
Daouda Mané.

Dans ce numéro

Zoom sur... : Agriculture familiale

IAGU

ADRAO

À suivre :

PSEAU

Agenda :

Praia Conventions locales

À lire :

Magazine AU AGRIDAPE



réussir
la
décentralisation

Publié par IIED Sahel dans le cadre du programme Réussir la Décentralisation.
B.P. 5579 Dakar-Sénégal Tél : 00 221 867 10 58 . E.mail : iied@sentoo.sn

Edito

Manger,

c'est sans doute la préoccupation première de tous ! Ce besoin fondamental est pourtant loin d'être assuré pour tous. La sous-alimentation dans le monde atteint des chiffres effrayants et la sécurité alimentaire est un défi pour toutes les nations. 198 millions de personnes sont sous alimentées en Afrique subsaharienne. C'est dire l'importance que revêt plus que jamais l'agriculture qui, pourtant dans ce même espace, est un pilier de l'économie (50 à 80% du PNB) mais ne suffit pas à prendre en charge une population en croissance constante. Un paradoxe qui, aujourd'hui plus que jamais, conduit à une réflexion sur la pertinence des politiques agricoles et la contribution de l'agriculture familiale (voir zoom sur p. 2) dans la perspective d'une atteinte de l'autosuffisance alimentaire.

Face une demande croissante et à la raréfaction des ressources, nombre de mutations sont notées. En effet, l'agriculture n'est plus l'apanage des campagnes, elle se développe également aux périphéries et dans les moindres espaces « libres » de centres urbains. Ce développement de l'agriculture urbaine est une réponse pratique au problème d'approvisionnement, d'emploi et participe de ce fait à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, là encore se pose le défi de la sécurisation et de la durabilité de ce type d'exploitation (voir à zoom sur p.5 et à suivre p. 7).

La biotechnologie représente une alternative alléchante bien que fort contestée et crainte pour des raisons d'éthique. Et de méconnaissance rajoutent les spécialistes !! Souvent assimilée aux grands laboratoires de recherche occidentaux, la biotechnologie se développe également en Afrique où quelques institutions africaines se distinguent. C'est le cas de l'ADRAO a ainsi reçu une distinction pour ses recherches sur le riz.

(voir zoom sur p. 8)

Rôle de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest

Camilla TOULMIN
et Bara GUÈYE

La terre devient de plus en plus rare et précieuse, en particulier dans les zones périurbaines et celles à fort potentiel agricole. Il est nécessaire d'adopter une approche pragmatique pour mieux garantir la sécurité des petits exploitants et encourager la croissance des investissements et de la productivité. Les petits exploitants doivent s'organiser pour faire pression sur leurs gouvernements et s'assurer que leurs priorités soient bien prises en compte dans les nouvelles stratégies et politiques, non seulement dans le secteur agricole, mais également dans les domaines connexes, comme le régime foncier et les négociations commerciales.

L'avenir de ces exploitations familiales dépend des négociations commerciales

agricoles, amorcées par l'OMC à Doha, pour réduire la surproduction et le dumping des pays riches, ainsi que pour faciliter l'accès aux marchés des pays développés. Néanmoins, il faut souligner que les cultures exportatrices traditionnelles ne constituent pas pour les agriculteurs ouest-africains un moyen sûr de sortir de la pauvreté, compte tenu de la surproduction globale, de la détérioration croissante des termes de l'échange et de la forte hausse des protections tarifaires sur les produits agricoles transformés.

La sincérité de l'engagement des pays membres de l'OCDE à respecter les Objectifs du Millénaire pour le Développement (Millennium Development Goals-MDGs) sera sérieusement mise à l'épreuve pour voir s'ils sont véritablement prêts à

réduire les subventions agricoles et à aider les petits exploitants des pays pauvres à « sortir de la pauvreté en augmentant la production agricole ».

En effet, les écarts entre les performances agricoles s'expliquent largement par les effets des politiques menées, les incitations du marché et les facteurs climatiques. La population rurale continue de diversifier ses activités pour s'adapter aux changements, notamment l'augmentation des flux migratoires à l'intérieur et à l'extérieur de la région. De plus, on estime que 70 à 80 % de la population rurale sont au-dessous du seuil de pauvreté dans presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. L'absence de données rend difficile une évaluation de l'évolution des niveaux de pauvreté sur les 20-30 dernières années. Cependant, l'effondrement économique et les conflits ont provoqué un accroissement brutal de la pauvreté pour certaines populations comme celle de la Côte d'Ivoire.

La structure et la nature de l'agriculture ouest-africaine ont connu d'importantes évolutions sur le long terme. Ces changements incluent le pouvoir exercé à travers tout l'arrière-pays urbain par une urbanisation rapide, les petites et grandes villes fournissant les marchés, sources de revenu et d'opportunités économiques ; l'évolution de la composition des foyers agricoles et la montée de l'individualisme ; la diversification des revenus et des activités, en particulier des revenus de la migration ;



l'apparition de nouvelles cultures et de produits spécialisés ; une pénurie et une valeur croissantes des terres, en particulier dans les zones périurbaines, et le rôle plus important des opérateurs du secteur privé dans l'apport d'intrants, le marketing et les systèmes d'agriculture sous contrat. En même temps, l'émergence des organisations de producteurs offre la possibilité pour les agriculteurs de se faire entendre à des niveaux élevés du gouvernement.

La faible performance du secteur agricole en Afrique de l'Ouest est généralement attribuée aux facteurs de l'offre (par exemple, la pluviométrie et la disponibilité des terres). Toutefois, les agriculteurs africains, comme leurs homologues du monde entier, s'intéressent également aux retours sur investissements. Des prix bas, un accès limité aux marchés, des transports peu fiables, des coûts de transaction élevés et un accès très restreint aux intrants limitent considérablement la performance. La persistance de l'agriculture familiale atteste de sa capacité à s'adapter malgré les difficultés. Les exploitations familiales suivent l'évolution des marchés en changeant de cultures et en explorant de nouvelles spécialités tout en faisant face à des contraintes difficiles. La croissance continue de la production de nombreuses cultures, malgré des prix stables ou en baisse, démontre leur capacité à rester compétitives. Cette capacité a cependant ses limites puisqu'elle conduit à une compression des marges, une incapacité à renouveler le matériel, des difficultés à maintenir les investissements pour la fertilité et la conservation des sols, ainsi qu'au découragement des jeunes à rester dans ce secteur.

L'agriculture familiale fournit la plus grande part de la production agricole en Afrique de l'Ouest. Ses caractéristiques fondamentales viennent du lien existant entre les dimensions économiques, sociales et culturelles.

Elles répondent à des objectifs multiples, qui sont atteints par l'équilibre entre les objectifs individuels et collectifs, la réduction des risques grâce à la diversification des activités et des sources de revenu, ainsi que par le maintien d'un certain degré d'indépendance par rapport aux relations commerciales. Ce secteur reste cependant diversifié, avec d'un côté, des foyers de 2-3 personnes et de l'autre des groupes domestiques considérables de 80 à 100 personnes. L'agriculture ouest-africaine repose, dans une très large mesure, sur les exploitations familiales qui produisent presque la totalité des céréales, des oléagineux, du coton, du cacao, du café et autres cultures. Les exceptions concernent le caoutchouc, l'huile de palmier et le sucre, dont la plus grande partie de la production est organisée sur des plantations commerciales.

Une définition plus claire de l'agriculture familiale est nécessaire pour reconnaître sa diversité, la nature du soutien dont elle a besoin pour poursuivre son développement et sa capacité à saisir de nouvelles opportunités. Une typologie en trois groupes est proposée, mais il ne faut pas oublier que ces groupes ne sont pas hermétiques. Un même foyer peut aussi évoluer avec le temps.

Type 1 : exploitations orientées vers le marché, organisées autour d'une principale culture d'exportation, comme le coton, le cacao, le café, les fruits et les légumes. Souvent fortement spécialisées, ces exploitations sont sujettes aux risques importants de fluctuations sur les marchés globaux.

Type 2 : exploitations dans lesquelles les céréales équilibrent largement les cultures d'exportations en termes d'importance relative. Ces exploitations pratiquent souvent une forte diversification pour se protéger contre les aléas climatiques et les risques du marché.

Type 3 : exploitations orientées vers

la production de céréales pour les besoins domestiques, avec vente d'une part de la récolte pour obtenir de l'argent. Cette catégorie regroupe les foyers les plus pauvres ayant un accès limité aux intrants et aux marchés, peu de matériel et peu de cheptel. Dans de nombreux endroits, ces foyers connaissent d'importantes difficultés à subvenir à leurs besoins et vivent un processus de décapitalisation qui conduit un jour ou l'autre à leur disparition.

Les gouvernements ouest-africains sont nombreux à constater la nécessité d'une « modernisation » de l'agriculture, associée à des exploitations commerciales de grande taille, ayant recours à une main-d'œuvre salariée, à une technologie moderne et à une mécanisation. Le contraste est important entre ce type d'exploitation et la petite exploitation familiale, aux moyens technologiques dépassés, orientée vers les cultures de subsistance et à faible productivité. Les gouvernements souhaitent promouvoir une irrigation de grande échelle et l'agroalimentaire pour permettre à l'agriculture de répondre aux nouveaux marchés et aux nouvelles normes et ainsi améliorer la productivité. Cette vision est caricaturale à la fois des grandes et des petites exploitations. Les grandes exploitations commerciales d'Afrique de l'Ouest ont été des producteurs à coût élevé, très vulnérables aux aléas du marché et à l'accès au crédit bon marché. Elles sont de plus les premières à faire faillite en cas d'évolution défavorable des conditions. A l'inverse, les petits producteurs sont responsables de la grande majorité de la production de cultures vivrières et d'exportation, réagissant à l'amélioration des incitations lorsque les prix sont justes. Il est nécessaire de mieux évaluer les forces et faiblesses du petit secteur agricole, les moyens de soutenir son développement et son adaptation aux aléas du marché. Il faut veiller à assurer un meilleur équilibre entre les préférences

accordées aux grands et aux petits exploitants (accès aux terres, crédit bon marché, etc.), pour que ces derniers puissent profiter d'une part plus juste des opportunités disponibles.

Les impacts néfastes de la politique commerciale et agricole des pays de l'OCDE sur le monde en développement sont de plus en plus reconnus, en particulier les effets des subventions agricoles versées aux agriculteurs des pays riches. Ces impacts négatifs sont dus à :

- La pression vers le bas, exercée sur les prix du marché au niveau mondial, par la surproduction des agriculteurs des pays riches, protégés contre la chute des prix et n'ayant donc aucune raison de réduire leur production lorsque la demande baisse.

- La concurrence inégale sur les marchés des pays tiers, étant donné les subventions à l'exportation fournies pour liquider les surplus.

- Les effets négatifs pour les agriculteurs locaux de la vente des surplus agricoles à un prix inférieur au prix de revient, ce qui rend difficile la survie des agriculteurs locaux et décourage l'investissement pour une intensification agricole.

L'importance des subventions gouvernementales des États membres de l'OCDE – quelque 350 milliards de dollars US/an – suscite une opposition à la poursuite de telles largesses, en particulier en comparaison avec les allocations d'aide à l'étranger ou à la réduction de la dette.

Il existe de nombreux forums de discussion des politiques commerciales et agricoles. Le processus de l'élaboration de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est l'une des procédures retenues pour assurer la cohérence entre les objectifs stratégiques dans le domaine du commerce, de l'agriculture et de la réduction de la pauvreté. De plus, une réflexion est actuellement en cours sur le commerce équitable ou éthique et

ses systèmes de certification. Certains groupes de la société civile des pays de l'OCDE ont mis en place des réseaux pour influencer les négociations par le biais de campagnes pour un meilleur accès aux marchés des pays riches, notamment grâce à la réduction des protections douanières sur les produits transformés et à des coupes dans les barrières non tarifaires ; l'abolition des subventions liées à la production dans le cadre de la Politique agricole commune et de la loi américaine sur l'agriculture ; l'abolition des aides à l'exportation et le droit pour les Pays les Moins Développés (PMD) de protéger leurs propres agriculteurs, en particulier contre le dumping ; et une meilleure capacité de négociation aux niveaux national et mondial.

Il existe un nombre croissant d'organisations de producteurs, de fédérations et quelques ONG intéressées par les organisations commerciales, au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest. Ces groupes ont besoin d'être soutenus pour pouvoir tenir leurs promesses, maintenir des liens forts avec les populations qu'ils représentent et renforcer leur capacité à faire entendre leur voix et les intérêts de leurs membres dans le cadre des forums nationaux et mondiaux. Le ROPPA est au centre de ce réseau d'organisations régionales. Pour travailler dans ce domaine, le CSAO a besoin de définir son avantage comparatif et déterminer où il peut le plus contribuer aux nombreuses et diverses initiatives existantes. Des domaines, des sujets et des partenariats prioritaires doivent être établis pour assurer une concertation efficace. Ce processus dépendra essentiellement d'une étroite collaboration avec les initiatives existantes, du renforcement des relations avec les différents partenaires présents en Afrique de l'Ouest, des réflexions récurrentes sur les thèmes prioritaires et de la capacité de répondre aux nouvelles avancées

dans le débat. Les négociations de l'OMC représentent le plus haut niveau de discussions des questions commerciales et agricoles, tous les autres processus faisant référence à la nécessité de se conformer aux décisions de l'OMC. Une grande partie des États ouest-africains appartient à la catégorie des Pays les moins développés (PMD) et bénéficient à ce titre de conditions de négociations plus favorables dans le cadre de l'OMC ou de l'Accord de Cotonou, en raison du caractère non réciproque de leurs obligations. Les pays et institutions régionales de l'Afrique de l'Ouest doivent réfléchir à leur marge de manoeuvre, compte tenu de leur statut de PMD, pour la protection de leur production agricole et des avantages liés à sa commercialisation.

Réalisé à la demande du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), cette étude préliminaire a été entreprise dans le cadre d'une proposition d'un programme de plus grande envergure sur la transformation de l'agriculture ouest-africaine. Ce programme a notamment pour objectif de renforcer le débat sur les politiques agricoles et commerciales ouest-africaines aux niveaux national, régional et mondial. Il vise à identifier et à documenter l'évolution des structures et des sources de revenus agricoles dans différentes parties de la région ; à déterminer les gagnants et les perdants ; à définir l'impact de la politique commerciale et agricole des pays membres de l'OCDE sur les revenus agricoles ; enfin, à mettre en lumière les opportunités pour les organisations de producteurs d'influencer la définition des politiques et les négociations – le tout en partenariat avec divers intérêts et organisations présents en Afrique de l'Ouest.

Camilla Toulmin et Bara GUEYE
Travaux entrepris sous la
direction de Karim Hussein
(CSAO)
Disponible sur www.ocde.org

L'IAGU au service d'une agriculture urbaine durable

La croissance démographique galopante constatée dans les villes africaines, au-delà des effets anthropiques sur l'environnement physique, est génératrice de nombreux problèmes liés notamment à l'utilisation de l'espace et à l'approvisionnement en produits alimentaires. L'objectif de sécurité alimentaire qui est un axe important des programmes de développement des Etats africains devient de plus en plus hypothétique. Cette situation est exacerbée par les contre-performances du secteur agricole qui, au-delà du simple recul des indicateurs de développement économique qu'elles engendrent, ont des incidences sociales en termes d'exode rural, de sous-alimentation et de malnutrition. L'agriculture urbaine et péri-urbaine qui occupe une place très importante dans les systèmes de production agricole peut constituer, si son statut est valorisé, un palliatif. Sans s'ériger en une alternative absolue du secteur agricole traditionnel, l'agriculture urbaine et péri-urbaine (AUP) n'en apporte pas moins une importante contribution à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois et de revenus et à l'assainissement des villes. En effet, sur le plan économique, l'AU est devenue, à juste titre, un secteur d'économie urbaine. De nombreux exemples permettent de l'attester. Dans le cas de Nouakchott (Mauritanie) et pour une activité pratiquée sur une superficie de 150 ha, l'agriculture urbaine constitue l'unique source de revenus de 6000 personnes. Au Sénégal, l'approvisionnement en fruits et légumes est assuré à 80% par la zone des Niayes. Ce qui traduit l'importance de la contribution de

l'agriculture urbaine dans la satisfaction des besoins alimentaires des populations. Mieux, à Cotonou, les cultures maraîchères y rapportent plus de 300 millions de FCFA de marge brute pour l'ensemble des producteurs par an compte non tenu de leur propre consommation évaluée de 30 à 40%. Cette marge pourrait atteindre 16,395 millions de FCFA/ha soit

économique a des impacts environnementaux dont le plus visible est l'absorption des nuisances de l'environnement physique : les déchets solides et les eaux usées. Au-delà, l'agriculture urbaine contribue de manière significative à la préservation d'espaces verts dans les villes ; ce qui n'est pas négligeable dans la filtration et le refroidissement de l'air. En outre, elle



4,31 milliards de FCFA pour les 263 ha exploités en 2000 (CAB, IAGU, 200). Les données concernant les productions halieutiques sont en moyenne de 1598,98 tonnes et procurent, par an, près de un milliard trois cent millions (1.300.000.000 F CFA) et des emplois à 5.000 personnes.

L'agriculture urbaine, en plus de sa contribution sur le plan socio-

participe à la lutte contre la sécheresse et la désertification à travers le développement de l'arboriculture.

Toutefois, l'agriculture urbaine reste confrontée à plusieurs contraintes qui rendent hypothétiques la réalisation des impacts attendus.

Les plus importantes sont l'insécurité foncière qui résulte de

l'accroissement démographique dans les villes et subséquemment de l'utilisation des terres à vocation agricole pour des habitations. Il en résulte une réduction des périmètres agricoles une précarité des droits d'usage. Il s'y ajoute la difficulté d'accès à l'eau qui est une entrave de taille au développement de l'agriculture urbaine et qui a favorisé la mise en pratique de stratégies alternatives dont la réutilisation des eaux usées. La commercialisation et l'écoulement des produits de l'agriculture urbaine ainsi que la faible organisation des producteurs font partie du lot de difficultés du secteur.

La non réelle prise en compte de l'agriculture urbaine dans les politiques urbaines de développement s'impose par son accuité comme une contrainte de premier ordre. Elle s'exprime par des mesures coercitives préjudiciables à la promotion de ce secteur d'activités. Pourtant l'important potentiel de production agricole que constituent les zones urbaines d'une part et d'autre part les enjeux importants - sur les plans social, économique et environnemental - dont est porteuse l'agriculture urbaine militent en faveur d'une réelle prise en compte de ce secteur d'activités. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place de l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) mandaté par le CRDI pour animer le processus de création du Réseau et en assurer la coordination régionale. L'objectif général du Réseau est de développer les connaissances et les capacités en vue de promouvoir une gestion adéquate de l'agriculture urbaine en Afrique au sud du Sahara, dans la perspective d'un développement urbain durable et économique performant. Il englobe actuellement sept (7) villes d'Afrique de l'Ouest : Abidjan, (Côte d'Ivoire), Bamako (Mali), Cotonou (Bénin), Dakar (Sénégal), Niamey (Niger), Nouakchott (Mauritanie) et Ouagadougou (Burkina Faso). Dans chacun des pays membres du Réseau, il existe une Coordination

Nationale chargée d'assurer la supervision technique des activités à l'échelle locale. Le présent projet a pour objectif d'identifier les enjeux prioritaires liés à l'Agriculture urbaine des sept villes mentionnées en rapport avec la réutilisation des eaux usées et la problématique foncière, d'identifier les principales contraintes observées et de proposer des Plans d'actions municipales (PAM) pour le développement durable de l'agriculture urbaine.

Les principales activités du projet sont :

- **La conduite d'un diagnostic (Profil/Etude de cas) dans les sept (7) villes sur l'agriculture urbaine** avec une mise en proéminence des problématiques foncière et de réutilisation des eaux usées ;

- **L'organisation de sept (7) consultations de ville** qui ont permis d'identifier les enjeux prioritaires liés à l'agriculture urbaine, les principales contraintes et de proposer des Plans d'actions municipales (PAM) pour le développement durable de l'agriculture urbaine.

- **L'organisation à Dakar de la consultation régionale des acteurs de l'AUP** qui a été l'occasion, au-delà de la dissémination des résultats du diagnostic et de la capitalisation du processus, d'élaborer un cadre de planification pour les villes africaines et d'organiser une table ronde des Maires. Un des résultats de la consultation a été la Déclaration dite de Dakar dans laquelle les Maires et représentants de Maires présents se sont engagés à appuyer la mise en œuvre des plans d'actions municipales et à renforcer les capacités des coordinations nationales.

- **La préparation de l'ouvrage de plaidoyer/capitalisation** est en cours à l'IAGU depuis début décembre 2002. Il fait l'économie des enseignements à l'échelle des villes et sera axé sur la présentation

des enjeux, des opportunités et contraintes, les stratégies et politiques formulées par les autorités centrales pour le développement de l'activité.

- **Le film documentaire** pour sensibiliser l'opinion (les décideurs - pouvoirs publics et partenaires -, les élus locaux, la société civile (ONG, communautés, chercheurs, etc.) sur la problématique de l'AU.

Deux années après la mise en œuvre du projet de recherche/consultation, il est intéressant de constater une nouvelle dynamique, à l'échelle des villes du projet, en faveur de l'agriculture urbaine. Elle se traduit par un intérêt sans cesse grandissant des pouvoirs publics à l'endroit de l'AU. En guise d'illustration, on peut citer le cas des autorités béninoises qui ont concédé 400 hectares de terres aux maraîchers de Cotonou. Cette situation est loin d'être anodine et est suffisamment révélatrice d'une réelle volonté politique de prendre en charge l'AU. Ce intérêt n'est pas étranger à la connaissance, par le truchement du diagnostic qui a été fait, de la place de l'AU dans les économies urbaines.

La nouvelle dynamique s'exprime également par la mise en place de cadre de concertation entre acteurs d'horizons divers. Ces espaces de discussions et d'échanges ont la particularité d'être des cadres égalitaires où se cotoient aisément producteurs, chercheurs, autorités locales, représentants de services centraux, techniciens agricoles, etc. C'est ce qui donne un sens au Réseau que l'IAGU, les coordinations nationales et les partenaires au développement (CRDI et PGU/BRA) s'attèlent à asseoir et à institutionnaliser.

Contact :
IAGU, Liberté VI Extension n°5
BP. 7263 Dakar, Sénégal
Email : iagu@cyg.sn ou
admin@iagu.org

Projet de sécurisation de l'élevage et de l'agriculture urbains **POUR AMÉLIORER L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE DE LA CAPITALE DU NIGER**

L'agriculture périurbaine est peu connue malgré son importance dans l'approvisionnement des villes. Dans la capitale du Niger, cette agriculture est confrontée à des contraintes telles que l'insécurité foncière, la faible reconnaissance de son importance par l'État, le manque de concertation entre organisations socioprofessionnelles, le manque d'appui technique et la faible compétitivité face aux produits importés.

Fruit de la coopération franco-nigérienne, le Projet de sécurisation de l'élevage et de l'agriculture urbains (Pseau) aura pour objectif l'amélioration de l'approvisionnement alimentaire de la capitale à partir de systèmes de production urbains durables. Dans ce cadre, le Pseau aura trois composantes dont l'appui à l'élevage, au maraîchage et à la mise en place de schémas concertés d'aménagement du foncier urbain. L'enjeu de la troisième composante étant de sécuriser les propriétaires traditionnels dans un contexte d'urbanisation rapide et d'expropriation sans garantie d'équité. La stratégie du Pseau sera basée sur une approche participative avec, comme fondements, la négociation et la concertation, le repérage et la mise au point des

innovations technico-économiques, l'appui conseil, l'appui à la mise en place d'une démarche de capitalisation, l'identification des différentes problématiques et l'appui à la réalisation d'actions collectives.

Les principaux bénéficiaires du projet seront les éleveurs laitiers, les aviculteurs et les maraîchers installés dans l'agglomération ou à proximité ainsi que les consommateurs, les transformateurs de produits alimentaires et les structures de commerce de gros. Les intervenants seront des organisations socioprofessionnelles, des opérateurs d'appui ainsi que certains services de l'administration.

Si les résultats attendus pour chaque composante sont obtenus, la situation en fin de projet sera la suivante :

- Les éleveurs laitiers, les aviculteurs et les maraîchers installés dans l'agglomération de Niamey disposeront d'organisations solides, fonctionnant démocratiquement et capables de les représenter dans les discussions et négociations avec les autres acteurs des filières et avec les pouvoirs publics.

- Pour chacune des trois filières (lait, aviculture, maraîchage), un cadre de concertation sera fonctionnel

(réunions périodiques, gestion de moyens communs à la filière, ...).

- La qualité sanitaire des denrées alimentaires produits à Niamey sera améliorée.

- L'efficacité de la collecte du lait sera augmentée (qualité et quantité)

- Les éleveurs laitiers, les aviculteurs et les maraîchers auront établi des relations contractuelles fiables avec différentes structures d'appui conseil.

- Pour les quatre sites pilotes retenus, les principaux problèmes liés à l'usage du foncier et des ressources en eau auront été résolus.

- Le gouvernement du Niger disposera de textes réglementaires relatifs au foncier urbain rénovés et adaptés aux enjeux actuels.

- Les instances de gestion du foncier mises en place à Niamey dans le cadre de la décentralisation (COFO communales, secrétariat permanent régional du code rural) disposeront des principaux outils méthodologiques leur permettant d'exercer efficacement leurs fonctions. »

Contact :

Marc Casteran

E-mail : mcasteran@intnet.ne

Tél. : 00 227 73 30 70



L'ADRAO, le centre africain pour le riz

La consommation de riz connaît une croissance accélérée en Afrique de l'Ouest, où il est devenu l'aliment de base pour la majorité des ménages. Sa production reste relativement faible par rapport aux besoins des populations d'où une dépendance forte envers les marchés internationaux. Cette dépendance pèse de tout son poids dans la balance économique dans la sous-région, en particulier dans les pays du Sahel. Ce constat loin d'être nouveau

a été à la base de la création de l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) en 1970 par onze (11) pays de la sous-région sous le parrainage du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA).

Sa mission est de contribuer à la

sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté par le biais de la recherche, du partenariat, du renforcement de la capacité et de l'appui aux politiques en faveur des systèmes de culture à base de riz et ce en vue de promouvoir le développement durable d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

A travers différents programmes, l'ADRAO a entrepris un certain



nombre d'actions. Une revue complète de la filière riz a été faite au niveau des Etats membres afin de d'élaborer un état des lieux de la situation rizicole dans la sous-région de définir les priorités de recherche et les besoins de formation. Par ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés en matière d'information et de renforcement des capacités par le biais d'ateliers de formation. Des infrastructures au niveau des stations décentralisées de l'ADRAO ont été mis en place pour les chercheurs et étudiants nationaux notamment à travers un programme de chercheurs-visiteurs. Un centre d'information et de documentation et des outils d'aide à la décision pour les riziculteurs sont mis à la disposition des différents acteurs de la filière. Parmi ces outils, les programmes d'analyse système (avec des logiciels de simulation de la croissance du plant de riz sous différents régimes de gestion) facilitent le choix des options optimales.

En matière de gestion des cultures et des ressources naturelles, l'ADRAO apporte des réponses aux problèmes spécifiques de la sous région. Ses stratégies sont :

- La gestion de la salinité du sol (particulièrement au Sénégal) qui a permis d'améliorer les rendements au Sahel ;
- L'utilisation rationnelle des engrais et herbicides qui favorise une diminution des coûts de production,
- L'adoption du phosphate naturel au lieu du phosphate soluble pour les sols acides qui entre dans le cadre d'une gestion durable de la fertilité des sols,
- L'introduction de légumineuses comme cultures de couverture qui présentent plusieurs avantages (enrichissement du sol, diminution de l'évaporation, lutte contre les déprédateurs).

La gestion intégrée des déprédateurs est également un axe de travail important de l'ADRAO. Une méthodologie de lutte contre les plus importants ravageurs du riz dans les différentes zones écologiques de la région a été mise au point. Ainsi, l'impact des adventices, de la pyriculariose, de la panachure jaune et de la cecidomyie a

pu être réduit. Cette stratégie est basée sur la recherche des avantages comparatifs entre les différentes espèces pour l'amélioration des variétés de riz africains. l'avantage comparatif de l'ADRAO qui est la recherche pour l'amélioration variétale du riz africain.

En effet, l'ADRAO travaille dans l'amélioration du matériel génétique des variétés de riz. Certaines variétés homologuées dans le Sahel en 1994 ont données rendements de 10% supérieur à ceux des variétés traditionnelles. L'une de ces variétés, en l'occurrence le Sahel 108, du fait de son cycle court et de sa bonne productivité peut permettre un doublement de la production annuelle (étant donné qu'elle est à cycle court et permet donc une double culture). Des variétés de bas-fond ont également été mises au point par la station de l'ADRAO au Nigeria. Elles retiennent l'attention principalement à cause de leur rendement amélioré en grain, de leur résistance aux maladies et leur tolérance à la sécheresse et à la toxicité ferreuse.

Mais la grande innovation de l'ADRAO a été le Nouveau Riz pour l'Afrique (NERICA) qui lui valu l'attribution du prestigieux Prix GCRAI du Roi Baudouin comme une percée scientifique majeure du point de vue de la science de haute qualité, de l'impact et du partenariat. En fait, le NERICA est le résultat d'un croisement entre le riz traditionnel africain avec le riz exotique asiatique grâce à un programme de biotechnologie initié en 1991.

En effet, les riz asiatiques introduits, il y a près de 450 ans en Afrique, présentent l'avantage d'une forte productivité, mais l'inconvénient d'une faible résistance à la sécheresse et aux déprédateurs locaux. Ils sont également plus adaptés à une agriculture irriguée à forte utilisation d'intrant alors que 40 % de la riziculture en Afrique de l'Ouest est pluviale. Les riz africains quant à eux, malgré une productivité très limitée sont plus résistants et savoureux. La technique appelée récupération des embryons a ainsi permis de combiner la hardiesse

des espèces africaines à la productivité des riz asiatiques. Les résultats sont très encourageants : le désherbage a largement diminué ; les panicules des nouveaux riz produisent jusqu'à 400 grains contre 75 à 100 pour les espèces africaines ; l'égrenage a diminué ainsi que l'utilisation d'intrants, etc. ... Le NERICA contient également 2% de plus de protéines reconstituantes par rapport à ses parents asiatiques et africains. Du point de vue économique, 10% d'adoption du NERICA dans trois pays (Sierra Leone, Cote d'Ivoire et Guinée) auraient eu des retombées financières de 8 millions de dollars US pour les paysans.

Au-delà du NERICA, la recherche biotechnologique sur le riz a permis de constituer des banques de gènes de près de 1500 semences africaines menacées d'extinction puisque abandonnées par les paysans au profit des variétés asiatiques. Les espèces africaines ont également gagné en valeur ajoutée puisqu'elles sont aujourd'hui considérées comme pouvant enrichir la biodiversité mondiale du riz. NERICA est un nom évocateur qui promet une exploitation rizicole des plus performantes et une sécurité alimentaire pour un continent où le spectre de la faim plane en permanence...

WARDA Sahel Station
Ndiaye, B.P 96
Saint Louis, Sénégal
Tel (221) 962 64 93; 962 64 41
Fax (221) 962 64 91
E-mail warda-sahel@cgiar.org



Praia + 9

FONCIER RURAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

En juin 1994, le CILSS et le Club du Sahel ont organisé à Praia une conférence régionale sur la problématique foncière et la décentralisation au Sahel. Cette conférence a clairement insisté sur le fait que certaines options en matière de politique foncière sont porteuses d'exclusion, d'intolérance et, à terme, de destruction des sociétés sahéliennes.

Le Sahel a été alors invité à s'orienter de manière urgente vers des options de gestion équitable, paisible et décentralisée du foncier et des ressources naturelles. La déclaration de Praia a en formulé des orientations et invité les Etats membres du CILSS et leurs partenaires à leur mise en œuvre effective.

Près d'une décennie après Praia'94, le CILSS et ses partenaires ont organisé à Bamako du 17 au 21 novembre 2003 un autre forum sur le foncier appelé "Praia+9". Ce forum a eu pour objectif global de faire le point sur l'état de la mise en œuvre de ce cadre d'orientation et de dégager

pour la prochaine décennie des nouvelles orientations politiques en vue de renforcer l'accès sécurisé et équitable aux ressources foncières et pour une gestion durable des ressources naturelles au Sahel et dans toute la région Ouest-Africaine. Le processus de ce forum a été lancé en janvier 2003 et comportait plusieurs étapes dont la réalisation des revues nationales dans les 9 pays du CILSS et quelques pays de la zone côtière de l'Afrique de l'Ouest. Le forum de Bamako s'est organisé autour de 5 thèmes coordonnés par des institutions partenaires du CILSS :

- **Foncier rural et décentralisation**
- **Foncier rural et intégration régionale**
- **Accès équitable aux terres et aux ressources naturelles**
- **Foncier rural et options de sécurisation foncière en milieu rural**
- **Foncier et agriculture durable.**

Divers groupes d'intérêt, tels que des parlementaires et des élus des gouvernements locaux se sont réunis séparément afin d'échanger leurs points de vue sur les relations foncières dans la région. L'assemblée plénière de clôture a adopté une déclaration qui sera soumise lors du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS.

Parmi les recommandations énoncées par le Forum figure l'élaboration d'une Charte foncière régionale au fil des prochaines années, énonçant les principes fondamentaux devant étayer des régimes fonciers sûrs et équitables en Afrique de l'Ouest. Les recommandations stratégiques et tous les autres documents abordés à l'occasion du Forum Praia+9 seront bientôt disponibles sur CD-ROM.

Contact :

Email : praia+9@cilss.bf

Site Web :

<http://www.cilssnet.org/prai9/>



Les conventions locales UN OUTIL DE CO-GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES AU SAHEL

Le Sahel, de par sa spécificité écologique est marquée par une forte compétition pour accéder aux ressources naturelles. Le contexte juridique et institutionnel de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN) au Sahel est caractérisé par une pluralité de référents, de modes d'intervention et de légitimités dans les procédures d'accès et de contrôle des ressources naturelles. Malgré cette pluralité, les systèmes juridiques et traditionnels actuels ont des difficultés à régler l'accès aux ressources face à l'augmentation de compétition et des conflits. Les conventions locales sont souvent une réponse aux difficultés multidimensionnelles de la GRN au Sahel. Désignées par diverses appellations (codes locaux, codes de conduite, règlement intérieur du terroir, règles de gestion, protocole d'accord, accord de gestion, contrats de gestion, plan de gestion, plan d'aménagement et de gestion, plan d'occupation des sols, co-gestion des ressources, mise en défens), ces accords locaux sont d'origines diverses et souvent inspirées par la tradition et les approches participatives telles que la gestion des terroirs.

Les conventions locales sont à la fois des outils méthodologiques et des instruments opérationnels de gestion des ressources naturelles. Les conventions locales constituent par conséquent une réponse aux limites des cadres légaux existants, mais leur durabilité dépend de l'existence d'un cadre approprié garantissant leur valeur juridique. Dans le cadre de la décentralisation une stratégie pour rendre opérationnelle le transfert de



la compétence gestion des ressources naturelles favorisant une réelle participation des populations.

L'organisation d'une conférence sous-régionale sur cette thématique constitue une opportunité pour l'IIED et ses partenaires d'étudier les voies et moyens d'une prise en compte du contexte et des pratiques des populations locales dans la mise en œuvre de la décentralisation au Sahel. Cette rencontre, s'est tenue du 02 au 05 décembre 2003 à Bamako, au Mali, avec le soutien du ministère de l'environnement malien. Cette conférence a réuni une soixantaine de participants de diverses catégories (gouvernements, parlementaires, communautés, organismes d'appui) venant du Mali, du Burkina, du Niger et du Sénégal. Elle a été l'occasion d'un partage d'expériences intensif et du lancement d'un périodique sur les conventions locales. Un des résultats marquant de cette rencontre a été la mise en place de réseaux nationaux sur

les conventions locales. Les participants se sont en effet engagés à faciliter un débat informé au niveau national sur le thème de la gestion participative et décentralisée des ressources naturelles au Sahel.

Rapport et communications disponibles

Contact :
IIED Sahel,
BP 5579 Dakar, Sénégal
Tel : (221) 867 10 58 Fax : (221)
635 32 50
Email : iiedsahel@sentoo.sn
Visitez le site Internet :
www.iiedsahel.org

Coordination Nationale
Samaké Ousmane
CEK-Kala Saba
B.P 9014 BAMAKO (Mali)
Cité UNICEF/Niamakoro
Tél.: +223 220 94 12
Fax: +223 220 94 13
Email (Bureau) :
cek@afribone.net.ml